



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 mai 2011  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettres identiques datées du 19 mai 2011, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur une question qui préoccupe mon gouvernement.

Le 16 mai 2011, à environ 5 h 50 (heure locale), un navire marchand malaisien battant pavillon moldove, le *Finch*, a tenté de défier le blocus naval de la bande de Gaza imposé par Israël. Cette initiative a été soutenue par la Perdana Global Peace Foundation, organisation qui a déjà participé à des tentatives provocatrices de violation du blocus naval instauré par Israël, et notamment à l'incident relatif à la flottille survenu en mai 2010.

D'après les informations figurant sur le site Web de la fondation, le *Finch* a quitté le port du Pirée en Grèce le 11 mai 2011 avec à son bord une douzaine de personnes de différentes nationalités. Le navire transporterait quelque 7,5 kilomètres de conduites d'eaux usées que ceux qui sont à l'origine de l'initiative ont indiqué vouloir livrer à la bande de Gaza en violation du blocus naval dans la région.

Après que les responsables du navire aient fait part de leur intention de violer le blocus naval de la bande de Gaza – et refusé de changer de cours sur la demande des Forces de défense israéliennes –, celles-ci se sont vues dans l'obligation de dûment veiller au respect du blocus. Le *Finch* a donc été dirigé vers le port d'El-Arish en Égypte.

Vu les événements qui agitent actuellement le Moyen-Orient, ce type d'action est particulièrement fâcheux. Les extrémistes continuent d'être à l'origine d'actes de provocation dans notre région, tant par terre que par mer, menaçant ainsi la paix et la stabilité.

Il est clair que cette provocation a été mise au point à des fins politiques et non humanitaires. Comme chacun le sait, il existe des mécanismes établis et des voies appropriées grâce auxquels l'assistance humanitaire peut parvenir à la bande de Gaza, notamment par Israël. Israël a déclaré qu'il était prêt à recevoir les biens humanitaires dans le port d'Ashdod et à les transférer, après inspection pour raisons de sécurité, dans la bande de Gaza. L'ONU et les autres acteurs internationaux ont recours à ce type de mécanisme au quotidien pour transférer différents biens, notamment ceux qui concernent directement les égouts et le traitement des eaux.



Nombre de dirigeants internationaux, notamment des représentants des Nations Unies, se sont déclarés opposés aux actes de provocation maritime qui violent le blocus naval imposé par Israël, soulignant la nécessité de faire en sorte que les biens humanitaires soient transférés uniquement par les voies établies vers la bande de Gaza. Un grand nombre de membres du Conseil de sécurité ont exprimé cette opinion au cours du dernier débat du Conseil sur le Moyen-Orient, le 21 avril 2011. Au cours de ce débat, S. E. M. B. Lynn Pascoe, Secrétaire-général adjoint aux affaires politiques, a indiqué que la façon appropriée de répondre aux besoins de Gaza était d'emprunter les points de passage légitimes.

Comme nous l'avons déjà indiqué dans des lettres précédentes – et comme Israël l'a précisé à plusieurs reprises –, la zone maritime qui se trouve à l'ouest de la bande de Gaza est considérée comme une zone d'hostilités, et un blocus naval – qu'Israël a officiellement institué le 3 janvier 2009 – reste en vigueur dans cette zone. Il est en conséquence strictement interdit à tous les navires, y compris les navires civils, de pénétrer dans la zone faisant l'objet du blocus.

La communauté internationale devrait envoyer à ceux qui sont à l'origine de ces actes de provocation un message dépourvu d'ambiguïté indiquant que ces initiatives ne servent qu'à attiser les tensions dans notre région et soulignant que le transfert des biens humanitaires dans la bande de Gaza doit se faire par les moyens établis. En outre, nous attendons de tous les pays qu'ils mettent leurs citoyens en garde pour ce qui est des risques associés à la participation à des actes de provocation aussi dangereux.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Haim **Waxman**